



Alors qu'un audit est en cours concernant l'attitude que nous jugeons inadéquate d'un directeur envers l'une de nos collègues.

Cette même collègue, déjà au plus mal, s'est faite agressée verbalement, sur son lieu de travail, par un collègue cadre et ami connu dudit directeur concerné et cela devant témoins.

Il s'en est fallu de peu pour que du verbal on passe au physique !!!!

Mais où va-t-on ? Mais que fait notre direction pour protéger ses salarié-e-s ? Jusque quand la direction, la DRH, va fermer les yeux sur ces agissements ?

Est-ce que cela serait la même chose si c'est un-e employé-e qui aurait la même attitude envers un cadre ? Nous pensons qu'il est plus que légitime de se poser la question devant ce mutisme ...



Qu'est-ce que c'est que cet encadrement qui ne sait pas se tenir ?

La moindre des qualités pour un cadre (et une personne en général) c'est au moins de respecter les collègues.

Nous rappelons, que même si l'agressée ne veut pas porter plainte, SUD Logement Social peut se substituer à elle pour entamer cette démarche.

Nous ne voulons pas envenimer les choses, et l'audit se passe normalement, mais il faut arrêter cet engrenage et cette pression.

Nous avons informé les instances protectrices des salarié-e-s.

Nous demandons une sanction disciplinaire envers ce cadre ...